

MXGP 2022 – INFOS PRATIQUES

Mise à jour du 24/07/2022

- **ARRIVÉE / DÉPART** : fléchage et accès
- **CAMPING / PARKING** : information et réglementation
- **CIRCUIT / PADDOCK** : horaires et réglementation
- **OBJETS TROUVÉS / DIVERS**

ARRIVÉE AU CIRCUIT :

Pour rejoindre les parkings et campings, suivre le fléchage « MOTOCROSS » mis en place aux abords du circuit et dans Saint Jean d'Angély plutôt que suivre les conseils de votre GPS.

A l'approche du circuit :

- **PUBLIC CAMPEUR** : Suivre les panneaux « Camping », « Camping-cars », « Caravanes ». Consulter la réglementation du camping.
- **PUBLIC NON CAMPEUR** : Suivre les panneaux « Parking Public Voitures ». Pour des raisons de sécurité, le camping est interdit sur ces zones.
- **OFFICIELS – TEAMS – MÉDIAS** : Suivre les panneaux « Accueil ». A l'accueil, récupérer un PASS « B 2022 » et vous rendre sur le parking B, proche de l'accueil.
- **VIP** :
 - Pour les VIP déjà munis d'un PASS « VIP 2022 », suivre les panneaux « Parking VIP ».
 - Pour les autres, suivre les panneaux « Accueil », pour retirer votre PASS sur présentation de votre carton d'invitation et ensuite vous diriger vers les parkings VIP « VIP MCA » ou « VIP PRIVILEGE » ou « VIP GOLD ».
 - Pour les VIP en camping-car, suivre les panneaux « Camping VIP ».
- **PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP** :
 - Les personnes n'ayant pas de difficultés de marche ou ayant des moyens motorisés devons suivre « Parking public » ou « Camping ».
 - Les personnes non autonomes, en fauteuil suivront les panneaux « PMR fauteuil » qui permettra un accès à la zone public sans dénivélé (une voiture par PMR : places limitées).
 - Pour les PMR en camping-car, une autorisation exceptionnelle sera délivrée sur demande au club pour accéder au « Camping VIP » (un seul véhicule par PMR).
 - Le billet d'entrée est offert aux PMR ayant un taux d'invalidité supérieur à 75% sur présentation de la carte justificative.

- **LES MOTOS :**

- Les campeurs suivront les panneaux « Camping ».
- Les non campeurs suivront les panneaux « Parking moto ».
- Consigne casque gratuite (offert par le Moto Club Rochelais).

- **BÉNÉVOLES :**

- Ne pas stationner dans l'enceinte du circuit, ni sur le parking VIP.
- Le parking bénévole sera fléché à côté du camping, près de l'autoroute avec accès direct sur le site (voir plan sur le site internet).
- **Le contrôle et la distribution des PASS se fera à l'entrée de ce parking.**

DÉPART DU CIRCUIT :

- Vendredi et samedi, repartir par la route d'arrivée.
- Dimanche soir : pour accompagner les départs dans les meilleures conditions, un fléchage spécifique sera mis en place avec des sens uniques, une circulation en **sens unique sur les 2 voies** depuis l'entrée principale du circuit et une partie de la D18, jusqu'au croisement avec la D739. Choisissez votre voie en fonction de votre destination.
La circulation sera assurée par les bénévoles du club et la gendarmerie, lesquels vous guideront.
- Pour les spectateurs se dirigeant vers le sud (Saintes – Bordeaux), pour éviter de passer par Saint Jean d'Angély, 2 itinéraires de délestage seront mis en place soit par **Taillebourg**, soit par **Saint Savinien**, pour rejoindre Saintes et l'autoroute A10 (S35) si besoin.
- **NOTA : Merci de privilégier le panneau mis en place pour vous éloigner du circuit, dans un premier temps, plutôt qu'utiliser votre GPS, ceci afin d'assurer la meilleure fluidité de la circulation.**

TAXI / COVOITURAGE :

- Si un taxi ou une tierce personne doit venir vous chercher **à partir de 16H00 le dimanche**, l'accès au site ne sera possible que par le village de Mazeray.
Suivre les panneaux « **Taxi-Covoiturage** ». Le point de rencontre sera matérialisé par un panneau (voir plan).

CAMPINGS ET PARKINGS :

- Les terrains mis à disposition pour stationner et camper sont la propriété du moto club angevien.
- Leur utilisation implique d'accepter les consignes de sécurité, d'environnement et de respect d'autrui qui nous sont imposés pour ce type de manifestation sous peine de poursuites.
- Ceux qui veulent faire la fête, sont invités à garder suffisamment de lucidité pour ne pas nuire à notre organisation.

Une minorité de perturbateurs nous astreint chaque année à prendre encore plus de mesures contraignantes, onéreuses et difficile à assumer, ceci au détriment de tous. Ces personnes ne sont pas désirées.

CAMPINGS :

CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET CONSIGNES ENVIRONNEMENTALES

- La circulation désordonnée de voitures, motos, mini motos... est interdite dans les allées.
- Tout feu est interdit (palettes, bois, canapé et toute matière inflammable en général.
- Les feux d'artifice et pétards ne sont pas autorisés.
- Les barbecues sont autorisés à condition de disposer d'un extincteur à proximité (sauf arrêté préfectoral).
- Toute vente d'alcool et de stupéfiants est interdite.
- Ne pas stationner dans les allées de 6m de largeur pour ne pas gêner l'accès des secours et des pompiers.
- Les moteurs thermiques à poste fixe devront être déclarés par un responsable, lequel fournira une pièce d'identité, une caution de 200€ et accepter les conditions suivantes :
 - o S'installer dans la zone « festive ».
 - o Etablir un périmètre de 5m autour du moteur.
 - o Ne pas fonctionner entre 1H00 du matin et midi.
 - o Eviter les rejets d'huile et de combustible au sol.
 - o Laisser l'espace propre après le départ.

INFOS PRATIQUES CAMPING :

- Un droit d'accès par véhicule sera demandé (voir tarif), pour couvrir les frais d'entretien, de sanitaires, d'enlèvement des ordures, etc...
- Chaque allée sera numérotée pour vous repérer et orienter les secours si besoin.
- Une zone de restauration et une buvette seront mises à disposition près de l'entrée principale du circuit.
- Un poste de secours de jour comme de nuit sera positionné près de l'entrée principale.
- Un Poste de Contrôle, équipé d'extincteurs, sera accessible en permanence à l'entrée du camping, pour toute question, réclamation, objets trouvés, intervention...
- Les ordures devront être mises dans des sacs poubelle et regroupés dans les containers prévus à cet effet.
- Les moteurs, fêtards, groupes avec sonorisation devront se regrouper dans la zone festive côté autoroute, les plus sobres dans la zone calme.
- Merci de ne pas vous tromper de zone à votre arrivée pour le respect des autres.
- Une zone très calme sera disponible dans une zone excentrée, à environ 400m (voir plan).

PARKINGS :

- Les parkings de jour sont gratuits et devront être libérés le soir (camping interdit), sous peine de mise en fourrière.
- **De même, tout véhicule stationnant en dehors des zones prévues à cet effet, pouvant gêner la circulation et l'accès des secours sera mis en fourrière.**

CIRCUIT ET PADDOCK :

- L'accès à la zone payante (circuit et paddock) se fera par scan de la carte d'accès laquelle servira de billet d'entrée et de moyen de paiement pour les consommations (cashless), puis du bracelet paddock (à l'entrée du paddock).
Les spectateurs désireux d'entrer au paddock auront donc un bracelet spécifique.
- L'achat des cartes d'accès sera possible dès le vendredi à 15H00, de même que les retraits de la prévente à la caisse de l'entrée principale côté camping (guichet « **préventes** »).
- **NOTA : la carte d'accès devra être scannée lors d'une sortie du site en cours de journée et scannée de nouveau lors du retour sur le site dans la même journée.**
Pas de scan en sortie à la fin de la journée du samedi.

- **Les horaires (accès circuit + paddock):**
 - Le samedi de 07H30 à 19H30.
 - Le dimanche à partir de 07H30.

- **Sécurité :**
 - Les bouteilles en verre (plastic accepté), les armes, les moteurs de tronçonneuses sont interdits dans l'enceinte du circuit.
 - La circulation des véhicules à moteur est réservée aux membres de l'organisation munis du PASS adéquat.

OBJETS TROUVÉS / PERDUS :

- Se rendre sur le stand du MCA (proche du secrétariat et de la buvette n°2).

DIVERS :

- **Buvettes :** un verre consigné (25cl) aux couleurs du MCA sera obligatoire pour la bière pression uniquement. Remboursement au stand du MCA.
- **Programmes :** les programmes seront en vente aux entrées du circuit et au stand du MCA.